

40	18.06.2008		85	1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0253.445.063	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

**08239 00106**

DENOMINATION: SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT (S.F.P.I)

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise

N°: 54, boîte 1

Code postal: 1050

Commune: Bruxelles 5

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet \*:

Numéro d'entreprise

**0253.445.063**

DATE **19/09/2007** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

**4/06/2008**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**1/01/2007**

au

**31/12/2007**

Exercice précédent du

**1/01/2006**

au

**31/12/2006**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ \*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**TOLLET ROBERT Profession : Administrateur**

AVENUE JACQUES PASTUR 148 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2012

**HENIN OLIVIER Profession : Administrateur**

PLACE SAINTE BECUE 5 , 5300 Andenne, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2012

**VERSCHOOTEN JAN Profession : Administrateur**

OUDE TIENSESTRAAT 5 , 3473 Waanrode, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2012

**VAN LOO KOENRAAD Profession : Administrateur**

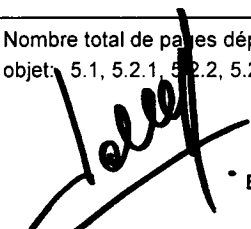
ROSELBERGDAL 9 , 3012 Wilsele, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2012

Documents joints aux présents comptes annuels: RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES

Nombre total de pages déposées: **85** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.1, 5.3.2, 5.3.6, 5.8, 5.11, 5.16

  
Signature  
(nom et qualité)  
\* **BARON TOLLET**  
**PRESIDENT**

  
Signature  
(nom et qualité)  
**KOENRAAD VAN LOO**  
**ADMINISTRATEUR DELEGUE**

\* Mention facultative.

\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**COURTIN JEAN Profession : Administrateur**

PACHIS A LA CROIX 1 , 1332 Genval, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2009

**D'HONDT HANS Profession : Administrateur**

LANDRIES 123 , 9420 Erpe-Mere, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2009

**DOM KOENRAAD Profession : Administrateur**

BERGENSTAAT 47 , 3053 Haasrode, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/11/2006- 31/10/2009

**LALLEMAND PHILIPPE Profession : Administrateur**

RUE JOSEPH RASKIN 17 , 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2009

**VAN de MIEROP ILSE Profession : Administrateur**

KONING LEOPOLD III LAAN 40 , 3001 Heverlee, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2012

**VANDER VENNET RUDI Profession : Administrateur**

HANDBALSTRAAT 11 , 9000 Gent, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2009

**VIENNE ISABELLE Profession : Administrateur**

RUE EDITH CAVELL 181 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 1/11/2006- 31/10/2009

**WINDEY JEANINE**

AVENUE LOUIS LEPOUTRE 91 , 1050 Bruxelles 5, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/11/2006- 31/10/2012

**GUIOT BRUNO Profession : Commissaire**

RUE DE BALART 160 , 5000 Namur, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement, Numéro de membre : -

Mandat : 3/06/1998

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL 0428.837.889**

GROTESTEENWEG 224 , boîte 14, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00021

Mandat : 6/06/2007- 2/06/2010

Représenté par

NUTTENS ANTON

GROTESTEENWEG 224 , boîte 14, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Réviseur d'entreprise

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / ~~n'ont pas~~ été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, par un comptable agréé ou par un comptable-fiscaliste agréé.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>PAEME SERGE</b> Profession : <b>Expert-comptable fiscaliste</b> MONT 35 , 7890 Ellezelles, Belgique Fonction : Comptable-fiscaliste agréé	5439-F-49	A B

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

**BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>900.609.430</u>	<u>426.511.933</u>
Frais d'établissement .....	5.1	20		
Immobilisations incorporelles .....	5.2	21		
Immobilisations corporelles .....	5.3	22/27	20.071	10.866
Terrains et constructions .....		22		
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24	20.071	10.804
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		62
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés .....		27		
Immobilisations financières .....	5.4/ 5.5.1	28	900.589.359	426.501.067
Entreprises liées .....	5.14	280/1	35.637.777	36.113.377
Participations .....		280	35.637.777	36.113.377
Créances .....		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3	794.689.345	381.934.000
Participations .....		282	598.720.779	351.934.000
Créances .....		283	195.968.566	30.000.000
Autres immobilisations financières .....		284/8	70.262.237	8.453.690
Actions et parts .....		284	70.232.100	8.415.854
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	30.137	37.836
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>665.149.833</u>	<u>453.050.134</u>
Créances à plus d'un an .....		29	113.320.072	112.695.072
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	113.320.072	112.695.072
Stocks et commandes en cours d'exécution .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés sur achats pour stocks .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
Créances à un an au plus .....	5.5.1/ 5.6	40/41	7.296.476	7.742.768
Créances commerciales .....		40	36.261	
Autres créances .....		41	7.260.215	7.742.768
Placements de trésorerie .....		50/53	541.024.931	325.222.158
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	541.024.931	325.222.158
Valeurs disponibles .....		54/58	559.572	5.901.025
Comptes de régularisation .....	5.6	490/1	2.948.782	1.489.111
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	<u>1.565.759.263</u>	<u>879.562.067</u>

<b>PASSIF</b>	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	<u>1.531.204.613</u>	<u>847.825.494</u>
<b>Capital</b> .....	5.7	10	1.434.611.970	817.524.563
Capital souscrit .....		100	1.434.611.970	817.524.563
Capital non appelé .....		101		
<b>Primes d'émission</b> .....		11	28.893.556	28.893.556
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	92.980.176	92.980.177
Réserve légale .....		130	92.980.176	92.980.177
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté</b> .....		14	-25.281.089	-91.572.802
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b> .....		16		<u>280.962</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		<u>280.962</u>
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Autres risques et charges .....	5.8	163/5		280.962
<b>Impôts différés</b> .....		168		
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>34.554.650</u>	<u>31.455.611</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.9	17		
<b>Dettes financières</b> .....		170/4		
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173		
Autres emprunts .....		174		
<b>Dettes commerciales</b> .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		42/48	34.325.960	31.427.236
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	5.9	42		
<b>Dettes financières</b> .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
<b>Dettes commerciales</b> .....		44	185.681	4.259.092
Fournisseurs .....		440/4	185.681	4.259.092
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	5.9	45	57.497	203.142
Impôts .....		450/3		102.853
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	57.497	100.289
Autres dettes .....		47/48	34.082.782	26.965.002
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.9	492/3	228.690	28.375
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	<u>1.565.759.263</u>	<u>879.562.067</u>

**COMPTE DE RESULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	113.416	170.907
Chiffre d'affaires .....	5.10	70		
Augmentation (réduction) des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution .....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	113.416	170.907
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	3.272.812	6.743.949
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Réduction (augmentation) des stocks .....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	2.737.277	4.260.579
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.10	62	739.021	2.413.581
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	11.981	9.166
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations (reprises) .....(+)/(-)	5.10	631/4		
Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	5.10	635/7	-280.963	
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	65.496	60.623
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	-3.159.396	-6.573.042
<b>Produits financiers</b> .....		75	42.083.958	18.166.791
Produits des immobilisations financières .....		750	18.227.672	6.970.460
Produits des actifs circulants .....		751	23.856.264	11.196.331
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	22	
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	1.122.520	8.551
Charges des dettes .....		650	1.120.251	6.802
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	2.269	1.749
<b>Bénéfice (Perte) courant avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	37.802.042	11.585.198

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	29.833.126	84.449.000
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761	16.537.000	84.449.000
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	13.296.126	
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66	1.343.455	8.449.934
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661	1.343.000	8.449.214
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) .....		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663		
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8	455	720
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	66.291.713	87.584.264
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	5.12	67/77		-21.625
Impôts .....		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77		21.625
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	66.291.713	87.605.889
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	66.291.713	87.605.889



**AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-25.281.089	-91.572.802
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	66.291.713	87.605.889
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-91.572.802	-179.178.691
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-25.281.089	-91.572.802
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	223.047
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	21.186	
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	244.233	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	212.243
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	11.919	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323	224.162	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(24)	<u>20.071</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	31.070
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164		
Cessions et désaffectations .....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8194	31.070	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214		
Acquises de tiers .....	8224		
Annulées .....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	31.070
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274		
Repris .....	8284		
Acquis de tiers .....	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8324	31.070	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)		
<b>DONT</b>			
Terrains et constructions .....	250		
Installations, machines et outillage .....	251		
Mobilier et matériel roulant .....	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	139.254
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195	139.254	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	139.192
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	62	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8325	139.254	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(26)		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	247.714.437
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	72.400	
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	247.786.837	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	159.101.060
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	1.343.000	
Reprises .....	8481	795.000	
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521	159.649.060	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	52.500.000
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551	52.500.000	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(280)</b>	<b>35.637.777</b>	
<b>ENTREPRISES LIEES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>281P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change ..... (+)/(-)	8621		
Autres ..... (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(281)</b>		
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>8651</b>		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	467.611.466
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362	260.911.434	
Cessions et retraits .....	8372	32.004.426	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8382	2.137.771	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	698.656.245	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	115.677.466
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472		
Reprises .....	8482	15.742.000	
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522	99.935.466	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	<u>598.720.779</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.000.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	291.666.664	
Remboursements .....	8592	125.698.098	
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change ..... (+)/(-)	8622		
Autres ..... (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	<u>195.968.566</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.917.645
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363	63.954.017	
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8383	-2.137.771	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	92.733.891	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.501.791
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523	22.501.791	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>70.232.100</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	37.836
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	350	
Remboursements .....	8593	8.049	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change ..... (+)/(-)	8623		
Autres ..... (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>30.137</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
<b>ZEPHYR-FIN SA</b> AVENUE LOUISE 54 , boîte 1 1050 Bruxelles 5 Belgique 0455.683.333 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1414736	100,00	0,00	31/12/2007	EUR	1.825.817	796.302
<b>CREDIBE SA</b> RUE DE LA LOI 42 1040 Bruxelles 4 Belgique 0203.286.561 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	74189	100,00	0,00	31/12/2007	EUR	59.735.426	3.053.590
<b>PALAIS DES CONGRES SA</b> AVENUE LOUISE 54 , boîte B1 1050 Bruxelles 5 Belgique 0867.141.297 ACTIONS ORDINAIRES	75000	100,00	0,00	31/12/2007	EUR	19.599.170	-1.343.756
<b>CERTI-FED SA</b> AVENUE LOUIS 54 , boîte 1 1050 Bruxelles 5 Belgique 0890.159.991 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	724	99,86	0,14		EUR	0	0
<b>SBI-BMI SA</b> AVENUE DE TERVUREN 168 1050 Bruxelles 5 Belgique 0411.892.088 ACTIONS ORDINAIRES	7623	57,32	0,00	31/12/2006	EUR	32.215.347	131.087
<b>IDOC SA</b> BOULEVARD INTERNATIONAL 55 , boîte L 1070 Bruxelles 7 Belgique 0423.494.377 ACTIONS ORDINAIRES	5833	53,03	0,00	30/09/2007	EUR	2.989.426	-190.187
<b>PALAIS DES BEAUX ARTS SA/FS</b> RUE RAVENSTEIN 23 1000 Bruxelles 1 Belgique 0221.991.527 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6481	27,03	0,00	31/12/2007	EUR	24.098.051	-47.856



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou (-) (en unités)	
<b>LA POSTE SA</b> CENTRE MONNAIE 0 1000 Bruxelles 1 Belgique 0214.596.464 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	106020	25,87	0,00	31/12/2007	EUR	987.255.116	107.784.845
<b>SOPIMA SA</b> SQUARE DE MEEUS 35 1000 Bruxelles 1 Belgique 0459.667.558 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	425	25,09	0,00	30/06/2007	EUR	294.575.328	96.779.689
<b>BRUSSELS AIRPORT HOLDING SA</b> DIAMANT BUILDING AV.A.REYERS 80 1030 Bruxelles 3 Belgique 0890.082.292 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	363156	25,00	0,00		EUR	0	0
<b>ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ SA</b> RIJNKAAI 101 H 27 2000 Antwerpen Belgique 0890.975.484 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	166668	25,00	0,00		EUR	0	0
<b>LOTERIE NATIONALE SA</b> RUE BELLiard 25-33 1040 Bruxelles 4 Belgique 0223.967.357 ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16760	21,28	0,00	31/12/2007	EUR	203.836.257	53.800.127
<b>SONACA SA</b> PARC INDUSTRIEL ROUTE NATIONALE 5 6041 Gosselies Belgique 0418.217.577 ACTIONS ORDINAIRES	859307	10,32	0,00	31/12/2007	EUR	95.376.045	863.455

**LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<b>CREDIBE SA</b> RUE DE LA LOI 42 1040 Bruxelles 4 Belgique 0203.286.561	A
<b>PALAIS DES CONGRES SA</b> AVENUE LOUISE 54 , boîte 1 1050 Bruxelles 5 Belgique 0867.141.297	A
<b>ZEPHYR-FIN SA</b> AVENUE LOUISE 54 , boîte 1 1050 Bruxelles 5 Belgique 0455.683.333	A

**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Actions et parts</b> .....	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Montant non appelé .....	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	249.168.117	218.681.274
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53	291.856.814	106.540.884
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	50.531.814	106.540.884
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	241.325.000	
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689		

**COMPTES DE REGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Charges à reporter	49.303
Produits acquis	28.618
Prorata d'intérêts	2.870.862

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DU CAPITAL

## Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	817.524.563
(100)	1.434.611.970	

Modifications au cours de l'exercice

## AUGMENTATIONS DU CAPITAL

Représentation du capital

Catégories d'actions

## ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives .....  
 Actions au porteur .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	617.087.407	
	1.434.611.970	6.655.290
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.655.290
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

## Capital non libéré

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

## Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Capital autorisé non souscrit .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

ETAT BELGE 100%

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	Exercice
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières .....	8801	
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	
Dettes fiscales estimées .....	450	
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	57.497

**COMPTES DE REGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Assurance de groupe employés

222.367

Autres charges à imputer

6.323

Exercice	
Assurance de groupe employés	222.367
Autres charges à imputer	6.323



**RESULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	6	5
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	5,4	7,7
Nombre effectif d'heures prestées .....	9088	8.417	13.442
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	361.703	1.909.702
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	106.200	423.998
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622		5.864
Autres frais de personnel .....	623	271.118	74.017
Pensions .....	624		
<b>Provisions pour pensions</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635	(+)/(-)	
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
actées .....	9110		
reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
actées .....	9112		
reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115		
Utilisations et reprises .....	9116	280.963	
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	65.496	58.395
Autres .....	641/8		2.228
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097		
Nombre effectif d'heures prestées.....	9098		
Frais pour l'entreprise .....	617		

**IMPOTS ET TAXES****IMPOTS SUR LE RESULTAT**

	Codes	Exercice
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	243.450
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	243.450
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
REVENUS DEFINITIVEMENT TAXES		17.316.288
REDUCTIONS DE VALEUR		1.343.000
REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR		16.537.000
PLUS VALUES DE CESSIONS		13.296.126
AUTRES DEPENSES NON ADMISES		42.854

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
Latences actives .....	9141	14.123.148
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	2.303.595
Autres latences actives		
<b>SOLDE DEDUCTION POUR CAPITAL A RISQUE</b>		11.819.552
Latences passives .....	9144	
Ventilation des latences passives		

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles) .....	9145		
Par l'entreprise .....	9146		
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel .....	9147	456.330	1.825.869
Précompte mobilier .....	9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
RER		280.963
PALAIS DES CONGRES		20.000.000
INTERVENTION MULTIFUNCTIONNEEL VAARTUIG		780.000
INTERVENTION PALAIS DES BEAUX ARTS		750.000
INTERVENTION SCIETE AIRBUS		20.824.816
INTERVENTION SNCB		4.500.000
INTERVENTION BRUSSELS AIRPORT HOLDING		166.369.472
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
SONACA		16.709.982
<b>MARCHE A TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir) .....	9213	
Marchandises vendues (à livrer) .....	9214	
Devises achetées (à recevoir) .....	9215	
Devises vendues (à livrer) .....	9216	
<b>ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES</b>		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

**ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DE L'ETAT**

ACTIONS SABENA EN FAILLITE : EUR 0,02  
ACTIONS SPOT IMAGE : EUR 36.566,00  
ACTIONS BELFIN EN LIQUIDATION : EUR 2.344.913,62  
ACTIONS FEDESCO : EUR 4.000.000,00  
ACTIONS FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE : EUR 7.193.000,00  
ACTIONS ASTRID : EUR 87.704.729,06  
ACTION FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE : EUR 2.500.000,00

**DETTES POUR COMPTE DE L'ETAT**

EMPRUNT SWISSAIR : EUR 141.548.110,71  
EMPRUNT ASTRID : EUR 53.740.511,7

INTERETS A RECEVOIR SNAIRHOLDING : EUR 18.400.000,00

**LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

REGIME DE PENSION COMPLEMENTAIRE PAR ASSURANCE GROUPE  
DONT LES PRIMES SONT REPRISES EN COMPTES DE CHARGES

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	35.637.777	36.113.377
Participations .....	(280)	35.637.777	36.113.377
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	2.000.000	2.500.000
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(282/3)	794.689.345	381.934.000
Participations .....	(282)	598.720.779	351.934.000
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282	195.968.566	30.000.000
<b>Créances</b> .....	9292	4.635.560	
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312	4.635.560	
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**RELATIONS FINANCIERES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
<b>Créances sur les personnes précitées</b> .....	9500	
Conditions principales des créances .....		
<b>Garanties constituées en leur faveur</b> .....	9501	
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b> .....	9502	
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs et gérants .....	9503	789.719
Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....	9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**

	Codes	Exercice
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b> .....	9505	10.000
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95061	37.000
Missions de conseils fiscaux .....	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95063	
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95081	
Missions de conseils fiscaux .....	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES****INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Si oui, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

**INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs .....	100	4,0	2,0	5,4 (ETP)	7,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées .....	101	6.422	1.995	8.417 (T)	13.442 (T)
Frais de personnel .....	102	547.423	191.598	739.021 (T)	2.413.581 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.048 (T)	3.391 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
		<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	4
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	4	2	5,4
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe</b>				
Hommes .....	120	2		2,0
Femmes .....	121	2	2	3,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	4	2	5,4
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées .....	150		
Nombre effectif d'heures prestées .....	151		
Frais pour l'entreprise .....	152		



## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b> .....	205	1		1,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210	1		1,0
Contrat à durée déterminée .....	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212			
Contrat de remplacement .....	213			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes: primaire .....	220			
secondaire .....	221			
supérieur non universitaire .....	222			
universitaire .....	223			
Femmes: primaire .....	230			
secondaire .....	231			
supérieur non universitaire .....	232	1		1,0
universitaire .....	233			

## SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</b> .....	305			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310			
Contrat à durée déterminée .....	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes: primaire .....	320			
secondaire .....	321			
supérieur non universitaire .....	322			
universitaire .....	323			
Femmes: primaire .....	330			
secondaire .....	331			
supérieur non universitaire .....	332			
universitaire .....	333			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340			
Prépension .....	341			
Licenciement .....	342			
Autre motif .....	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants ....	350			

**ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

**MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier	
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein		
<b>Mesures comportant un avantage financier*</b>					
Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque) .....	414	1	1,0	4.000	
Prépension conventionnelle à mi-temps .....	411				
Interruption complète de la carrière professionnelle .....	412				
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) .....	413				
Maribel social .....	415				
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale ..	416				
Programmes de transition professionnelle .....	417				
Emplois services .....	418				
Convention emploi-formation .....	503				
Contrat d'apprentissage .....	504				
Convention de premier emploi .....	419				
<b>Autres mesures</b>					
Stage des jeunes .....	502				
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée .....	505				
Prépension conventionnelle .....	506				
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires .....	507				

**Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi**

total pour l'exercice .....	550	1	1,0
total pour l'exercice précédent .....	550P		

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....	5801
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802
Coût pour l'entreprise .....	5803

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	

**RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS**

**Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat**

Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités .....	5804
Nombre d'heures consacrées à ces activités .....	5805
Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités .....	5806

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804		5814	
5805		5815	
5806		5816	

\* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

**REGLES D'EVALUATION**

## REGLES D'EVALUATION

**ACTIF****Frais d'établissement**

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions - méthode linéaire : 3 %
- mobilier - méthode dégressive : 2 X 10 %
- matériel de bureau - méthode dégressive : 2 X 20 %
- matériel roulant - méthode linéaire : 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

**Immobilisations financières****Participations**

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

**Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

**Créances à plus d'un an**

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique " Immobilisations financières ".

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

## REGLES D'EVALUATION

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'A.R. du 30 janvier 2001, portant exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.  
Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

## PASSIF

### Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables au certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

### Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

## COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2 § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

N° 0253.445.063

## RAPPORT DE GESTION

**Exercice 2007**  
**(1<sup>er</sup> janvier 2007 - 31 décembre 2007)**

# **Société Fédérale de Participations et d'Investissement**

Société Anonyme d'Intérêt Public

Siège social et administratif :  
Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles  
Registre du Commerce Bruxelles N° 584.185  
N° national : 253.445.063

Tél.: 02/548 52 11    Fax : 02/548 52 30/31    Web : [www.sfpi-fpim.be](http://www.sfpi-fpim.be)

## **SOMMAIRE**

Mot du président	p. 3
Composition des organes d'administration et de contrôle	p. 6
Rapport de gestion de la société	p. 7
Rapport financier	p. 8
Aperçu résumé de l'exercice	p. 11
Evénements après la clôture de l'exercice	p. 14
Perspectives	p. 15
Portefeuille	p. 16
Gestion des risques	p. 19
Rapport des administrateurs indépendants	p. 21
Corporate governance	p. 23
Comptes annuels statutaires	p. 30
Comptes annuels consolidés	p. 34

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement est née de la fusion par absorption de la Société Fédérale de Participations par la Société Fédérale d'Investissement. L'objet social de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, ainsi que les nouvelles règles d'administration qui ont été introduites à l'occasion de la fusion, sont ceux définis dans la loi du 2 avril 1962.

Le but de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement selon cette loi est triple :

- dans l'intérêt de l'économie belge, et en tenant compte de la politique industrielle de l'État, favoriser la création, la réorganisation et l'extension de sociétés privées ;
- promouvoir l'initiative publique économique ;
- contribuer à l'exécution de la politique économique de l'État.

En outre, en vertu de la loi du 26 août 2006, qui est la base juridique de la fusion des deux sociétés, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement est également tenue de fournir des avis au gouvernement dans toute matière qui relève de sa compétence, sur les projets potentiels relatifs à la création de personnes morales, à la réforme et à la participation dans celles-ci par l'État, par une entreprise publique fédérale ou par un organisme public fédéral.

L'exposé des motifs de la loi du 26 août 2006 précise que l'entité fusionnée poursuivra les objectifs de la Société Fédérale d'Investissement et de la Société Fédérale de Participations, tant les missions déléguées que les opérations sur fonds propres. Les principaux motifs qui ont conduit à la fusion et à la création d'une société unique de participations et d'investissement résidaient dans la nécessité de réorganiser les instruments de participation de l'État, de même que de renforcer et de promouvoir la cohérence de la gestion des participations et investissements publics.

L'ensemble de ces dispositions légales et explicatives forme les directives légales concernant la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Le rapport annuel sur l'exercice 2006 a examiné plus en détail le contexte général dans lequel la SFPI s'inscrit en matière de politique de participations et d'investissement. Il renvoyait aux directives de l'OCDE, relatives aux règles de gouvernance d'entreprises concernant les entreprises publiques et particulièrement aux rôles respectifs des entreprises publiques et des pouvoirs publics en tant qu'actionnaires.

En ce qui concerne la SFPI, il a été préconisé que, si l'on se base sur la théorie selon laquelle toutes les participations étatiques devraient en principe pouvoir être transférées à la SFPI et, de cette manière, gérées de façon centralisée, un cadre de travail pragmatique peut être créé entre l'État et la société holding. Ce faisant, il convient à chaque fois de bien faire la distinction entre les activités sur fonds propres et celles qui sont exécutées à la demande et pour le compte de l'État. En effet, l'État a parfois intérêt à investir dans des projets qui, bien qu'ils ne rencontrent pas entièrement les critères économiques, n'en apportent pas moins une

plus-value sociétale non négligeable. Dans de tels cas, la loi prévoit que la SFPI exerce ces activités pour le compte de l'État.

D'autre part, pour les investissements à son propre compte, la SFPI devrait pouvoir jouer activement et pleinement son rôle de société holding, ou encore son rôle de société d'investissement, ainsi qu'assurer sa représentation au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

La SFPI a l'obligation de s'impliquer activement dans la gestion de ses participations. Ce principe est d'ailleurs ancré dans la loi de 1962. Même lorsqu'il s'agit de participations qui ont été prises à la demande de l'État, la SFPI est tenue de s'y conformer. Cette gestion sera développée avec les autorités.

En ce qui concerne les choix des investissements, le conseil d'administration, comme indiqué précédemment dans le rapport annuel de 2006, a proposé un certain nombre de secteurs à cibler en premier lieu. Il s'agit de secteurs économiques tels que l'immobilier, le vieillissement de la population, les fonds d'investissements internationaux, l'aviation et les aéroports, ainsi que les secteurs horizontaux de l'innovation et du développement durable.

La stratégie générale de la SFPI peut être résumée comme suit :

- la gestion centralisée des participations étatiques ;
- la mise en place d'une politique active dans les secteurs précités ;
- la collaboration aux projets proposés par l'État;
- et d'une façon générale, la mise en place d'une politique d'investissement basée sur le retour financier et la plus-value sociétale.

Dans le courant de l'exercice écoulé, la première partie de la stratégie générale, à savoir la gestion centralisée, a été réalisée par l'apport de l'Etat des participations suivantes : China Belgium Direct Equity Investment Fund, Sopima, Arcelor Rodange, The Brussels Airport Company et Fedimmo.

En ce qui concerne la politique active des investissements, le conseil d'administration, en collaboration avec un bureau de conseil externe, a rédigé un nombre de critères relatifs à la plus-value sociétale des dossiers d'investissement de la SFPI. Entre-temps, la SFPI a, dans le courant de 2007, analysé 8 dossiers d'investissements, dont 3 sont encore à l'étude, 4 ont été rejetés et 1 dossier a été réalisé. Il s'agit d'un investissement de EUR 4 millions, partiellement en capital et en prêt convertible, dans la société "Zilver Avenue Participatiemaatschappij", qui se situe dans les secteurs prioritaires "vieillissement de la population" et "immobilier".

Le troisième axe des objectifs généraux de la SFPI, à savoir la collaboration aux projets pour l'Etat, était placé dans l'exercice écoulé sous le signe de l'opération "Valorimmo". Dans cette opération, la SFPI devait caréner et suivre le processus d'une vente de bâtiments, à la façon de l'opération "Fedimmo" qui fût clôturée avec succès (voir le Rapport annuel précédent). La décision définitive du conseil des ministres pour entamer cette opération, n'a pas encore été prise.

\*

La SFPI, en tant que société de participations et d'investissement, continuera à mettre en place une politique cohérente afin de s'aligner sur le législateur qui voulait, par la fusion des deux sociétés, donner un nouvel élan à l'unique holding public fédéral.



N° 0253.445.063

Il incombe au conseil d'administration de la SFPI, en partenariat avec la direction, d'y donner suite et d'affiner, concrétiser et optimiser la situation actuelle.

Dans les premiers mois de 2008, une charte d'investissement a déjà été rédigée, harmonisant la procédure d'analyse et de suivi, et stipulant les critères d'évaluation en matière de rentabilité, de plus-value sociétale et de règles de gouvernance d'entreprises. Dans les mois à venir, encore deux chartes sont à l'ordre du jour, l'un relatif au rôle de la société holding et l'autre relatif à l'approche et le suivi des missions déléguées. De cette façon la SFPI sera armée encore d'avantage dans l'accomplissement optimal de ses missions.

---

**COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE**

---

**Conseil d'Administration**

Président	Baron Tollet
Vice-Présidents	Olivier Henin Jan Verschooten
Administrateur délégué	Koenraad Van Loo
Administrateurs	Jean Courtin Hans D'Hondt Koenraad Dom Philippe Lallemand Ilse Van de Mierop Rudi Vander Vennet Isabelle Vienne Jeanine Windey
Secrétaire du Conseil	Johan De Ketelbutter

**Commissaire du Gouvernement** Bruno Guiot

**Commissaire** SCRL Mazars Reviseurs d'Entreprises  
Représenté par Anton Nuttens

N° 0253.445.063

## **RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE**

## 1. Évolution de la société en 2007

L'année 2007 a été positive pour la SFPI.

D'une part, différentes augmentations de capital ont eu pour conséquence de porter le capital social de 817.524.563,33 euros au 31 décembre 2006 à 1.434.611 969,61 euros au 31 décembre 2007. C'est surtout la contribution de l'État, du fait de sa participation dans « The Brussels Airport Company », qui a été déterminante à cet égard.

D'autre part, la société a été en mesure d'améliorer sensiblement sa situation de trésorerie. Celle-ci s'élevait à 331.123.183,50 euros au 31 décembre 2006, alors qu'à la fin de 2007, elle atteignait 541.584.502,83 euros. Cette augmentation a été alimentée, entre autres, par la vente de 5% des actions de la Brussels Airport Holding, et par des remboursements du prêt octroyé à la société précitée dans le cadre de sa restructuration financière. À cela vient s'ajouter le très faible niveau du risque d'endettement. Dans la gestion de sa trésorerie, la SFPI agit en « bon père de famille », et n'utilise à l'heure actuelle que des instruments à taux fixe.

Grâce à cette situation solide, la SFPI est en mesure de continuer d'assumer sa fonction de holding d'État, et elle peut œuvrer avec confiance à la concrétisation de sa stratégie d'investissement, redéfinie en 2007, dans les secteurs prioritaires. En 2007, le premier investissement dit « autonome » a déjà été effectué - à hauteur de 4 millions d'euros - dans la société de participation « Zilver Avenue » (habitations pour personnes âgées).

## 2. Les résultats

Les résultats de la société ont également été positifs en 2007, avec, pour l'exercice comptable, un bénéfice restant encore à affecter et égal à 66,3 millions d'euros, contre 87,6 millions en 2006 (soit - 21,3 millions).

La diminution des bénéfices par rapport à l'exercice précédent se situe dans un contexte de baisse des recettes de 30,8 millions d'euros d'une part, et, de l'autre, d'une diminution des coûts à hauteur de 9,5 millions d'euros.

La diminution des recettes comparée à l'année 2006 est principalement due à l'importante reprise en cette année de réduction de valeur sur La Poste pour un montant de 84,4 millions d'euros, la reprise en 2007 n'étant que de 15,7 millions d'euros.

D'autre part, on constate une augmentation des recettes provenant des actifs financiers et des actifs circulants.

Nous exposons ci-après la répartition des principaux postes.

Les recettes de la société, à hauteur de 72,0 millions d'euros (c'est-à-dire - 30,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), se composent:

- des recettes financières, pour un montant de 42,1 millions d'euros (contre 18,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit + 23,9 millions d'euros), à savoir:
  - des recettes provenant des actifs fixes, pour un montant de 18,2 millions d'euros (+ 11,2 millions d'euros par rapport à l'année dernière);
  - des recettes provenant des actifs circulants, pour un montant de 23,9 millions d'euros (+ 12,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), à savoir:
    - les recettes provenant de placements (16,1 millions d'euros)
    - les recettes provenant de créances (7,8 millions d'euros), essentiellement issues du prêt octroyé à la Loterie nationale.
- de recettes exceptionnelles à hauteur de 29,8 millions d'euros (- 54,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent) concernant des reprises sur provisions pour dépréciation portées en compte à La Poste (15,7 millions d'euros) et à Zephyr-Fin (0,8 million d'euros), et de la plus-value réalisée lors de la cession de 5% des actions de la Brussels Airport Holding (13,3 millions d'euros). La reprise sur provisions pour dépréciation portée en compte à La Poste est la conséquence de l'évolution également favorable de la situation financière de La Poste. En ce qui concerne Zephyr-Fin, la reprise a été portée en compte suivant l'évolution des moyens propres après le recouvrement effectif d'une créance partiellement amortie de Zephyr-Fin.
- d'autres recettes de l'entreprise à hauteur de 0,1 million d'euros, provenant de la récupération de dépenses (- 0,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Les dépenses, pour un montant total de 5,7 millions d'euros (- 9,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), se répartissent essentiellement comme suit :

- les dépenses d'entreprise à hauteur de 3,3 millions d'euros (- 3,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), qui comprennent:
  - les frais afférents à différents biens et services (2,8 millions d'euros)
  - la rémunération des salariés et les charges sociales (0,8 million d'euros)
  - la reprise de provisions pour risques et charges (- 0,3 million d'euros)
- les charges financières à hauteur de 1,1 million d'euros, résultant principalement d'intérêts sur le compte courant de l'État.
- les dépenses exceptionnelles à hauteur de 1,3 million d'euros, relatives à la dépréciation concernant la participation détenue dans la filiale Palais des Congrès.

La réduction des coûts s'est surtout effectuée au niveau des biens et des services, ce qui est lié à un certain nombre d'opérations importantes réalisées avec le soutien de conseillers externes en 2007.

N° 0253.445.063

### 3. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 de reporter les bénéfices de l'exercice comptable, à savoir 66 291 713,00 euros, dans le but d'apurer partiellement la perte reportée de 91 572 802,03 euros.

En conséquence de quoi, la perte reportée s'élève encore à 25 281 089,03 euros.

En vertu de l'article 96.6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration décide qu'étant donné le niveau de ses actifs ainsi que des liquidités, il n'y a pas lieu de déroger aux règles comptables de continuité.

La Société fédérale de Participations et d'Investissement a clôturé son premier exercice complet en tant que nouvelle entité après la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société fédérale d'investissement, fusion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Le premier exercice complet de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement en tant que nouvelle entité se caractérise par la définition des lignes de force stratégiques, par la cession, au moyen d'augmentations de capital, d'actifs de l'État à la SFPI, ainsi que par le premier investissement dans le cadre de sa politique proactive.

### ***Immobilier***

Le projet « Fedimmo » a été la première opération intervenue après la fusion. En effet, l'État avait sollicité la SFPI de la mener à bien avant que ne se termine l'exercice 2006. L'opération consistait en une cession d'un ensemble de bâtiments de l'Etat et de la Sopima à une société à mettre sur pied, « Fedimmo », et en une cession de 90 % des parts de cette société à une société immobilière. Le 30 janvier 2007, l'Etat a apporté les actions qu'il lui restait de cette société à la SFPI, pour une valeur de 46,9 millions d'euros. La SFPI détient ainsi une participation de 7,34 % dans Fedimmo.

Grâce à l'apport de l'Etat à l'occasion de l'augmentation de capital de plusieurs actions de la Sopima, une société immobilière spécialisée dans la rénovation de bâtiments publics, la participation de la SFPI dans cette société passe de 1,7 % à 25,1 %. Le reste est aux mains de l'Etat.

### ***Aviation-Aéroports***

Le gouvernement a sollicité l'assistance de la SFPI pour la restructuration financière de The Brussels Airport Company. En vertu d'un protocole signé entre l'Etat et la SFPI, cette dernière a repris la participation de l'État dans la société et a négocié la restructuration financière avec le partenaire privé. Cette participation, s'élevant à 30 % du capital de The Brussels Airport Company, a été apportée à la SFPI le 6 juin 2007 à l'occasion d'une augmentation de capital.

Ensuite, la structure de l'actionariat a été réorganisée dans le sens où toutes les actions émises par The Brussels Airport Company ont été transférées dans une société holding, à savoir « Brussels Airport Holding ». Celle-ci gère les actions de la société d'exploitation et prend en charge son financement.

En concertation avec les pouvoirs publics, l'actionnaire privé, Macquarie Airport Brussels, a racheté 5 % des actions de la SFPI.

### ***Investissements internationaux***

La SFPI, qui était déjà impliquée dans la gestion de la participation de l'État dans le China Belgium Direct Equity Investment Fund, est devenue, le 13 septembre 2007 à l'occasion d'une augmentation de capital, propriétaire de cette participation qui représente 8,5 % du

capital. Cette société de droit chinois, ayant son siège à Pékin est un fonds d'investissement qui aide des entreprises, belges également, à développer leurs activités en Chine.

En plus, et en vertu du mandat qu'elle a reçu du gouvernement le 27 avril 2007, la SFPI est chargée de prendre toutes les mesures préliminaires en vue de la création, en collaboration avec les autorités chinoises, d'une deuxième société d'investissement en Belgique. Cette société aura pour objet d'attirer les investisseurs chinois en Belgique et, partant, en Europe. Elle forme en quelque sorte une « activité miroir » avec le « China Belgium Direct Equity Investment Fund » et est provisoirement appelée « Fonds miroir ».

Pendant les discussions, toujours en cours, les autorités chinoises sont représentées par la China Investment Corporation (CIC), un groupe d'investissement du gouvernement chinois qui est chargé d'investir dans des sociétés étrangères.

### ***Développement durable***

Fedesco est une entreprise publique qui, en sa qualité de promotrice, intervient dans l'exécution d'investissements pour la réalisation d'économies d'énergie. La société en est encore dans sa phase de lancement. En application de l'article 633 du Code des sociétés, l'unique actionnaire, la SFPI, a souscrit à la demande et pour le compte de l'Etat à une augmentation de capital de Fedesco, et ce pour un montant de 5 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros ont été libérés.

### ***Vieillesse de la population***

Dans le cadre de sa politique proactive en matière de vieillissement de la population, la SFPI a entrepris sa première initiative, laquelle se monte à EUR 4 millions au total. Le projet « Zilveravenue » a pour but de mettre à disposition des résidences-services adaptées aux besoins des seniors sur ce segment du marché du logement qui, au vu du vieillissement de la population, n'est pas encore suffisamment développé. De même, le caractère innovant de ce financement concourt à la réussite importante du projet. Cette plus-value sociale, conjuguée à un rendement conforme au marché, a eu la conséquence suivante : la SFPI a pris une participation de 25 % dans la « Zilveravenue Participatiemaatschappij » et a souscrit un emprunt obligataire convertible. Cette société de participations gère les participations dans diverses sociétés qui sont toutes responsables de la gestion opérationnelle d'un complexe d'appartements.

### ***Autres opérations***

- Avant la fusion, la Société fédérale d'Investissement gérait déjà par convention la participation de l'Etat dans Arcelor Rodange, une entreprise sidérurgique ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg. L'Etat a cédé ces titres, qui représentent 9,2 % des droits de vote, à la SFPI à l'occasion d'une augmentation de capital qui s'est déroulée le 15 juin 2007.

- Conformément à un protocole conclu avec l'Etat, les actions privilégiées restantes qui avaient été émises par la SNCB-Holding ont été transférées à la SFPI, et ce le 25 avril 2007. Le même jour, la SFPI a cédé ces titres pour une valeur identique à la « Financière Rue de France », filiale à 100 % de la SNCB-Holding. Il a été convenu avec la SNCB-Holding que la SFPI financera les projets d'investissement de la SNCB pour un montant de EUR 4,5 millions.



- La liquidation de la Société nationale pour la restructuration des secteurs nationaux (SNSN) s'est achevée le 15 juin 2007. La participation de 100 % dans cette société était gérée par la SFPI en mission et pour le compte de l'Etat. Le solde de la liquidation a été transmis à l'Etat.

- Le capital du Fonds de l'économie sociale et durable, une SCRL à finalité sociale qui est gérée pour le compte de l'Etat, est majoré chaque année en vue de la réalisation des objectifs du Fonds, et ce conformément au contrat de gestion conclu entre la société et l'Etat. En tant que premier actionnaire et aux fins de l'exécution d'une mission déléguée pour le compte de l'Etat, la SFPI a souscrit le 12 septembre 2007 à une augmentation de capital de cette société pour une valeur de 1 176 000 euros, le portant ainsi à 7 095 000 euros.

- Le contrat de prêt de 2005 d'un montant de EUR 750.000 qui avait été signé entre la SFPI et le Palais des Beaux-Arts, dans lequel la SFPI détient une participation à hauteur de 27 % du capital, mais qui n'avait pas été repris, a été reconduit en octobre 2007.

\*

Suit un aperçu de l'évolution du capital social de la SFPI à la suite des divers apports de l'Etat au cours de l'exercice écoulé.

(en EUR)

Date de l'augmentation	Augmentation de capital	Capital total
30/01/2007	46.959.864,60	864.484.427,93
25/04/2007	4.526.953,20	869.011.381,13
06/06/2007	479.999.988,00	1.349.011.369,13
15/06/2007	77.539.949,84	1.426.551.318,97
13/09/2007	8.060.650,64	1.434.611.969,61
Total	617.087.406,28	

---

***EVENEMENTS ULTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

En vertu du mandat donné par le gouvernement à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement portant sur les « fonds miroir », un protocole a été conclu : l'Etat s'y engage à apporter la somme de EUR 8,5 millions en espèces à la SFPI afin de participer à la création de ce deuxième fonds d'investissement. L'augmentation du capital a eu lieu le 28 avril 2008.

### 1. Cadre d'investissement

D'un point de vue général, la SFPI souhaite soutenir ses actions d'investissement grâce à un certain nombre de règlements d'ordre intérieur (chartes) en vue de définir le rôle de la société et les modalités de ses actions dans les divers volets de ses activités. Il est question des actions que la SFPI souhaite entreprendre pour les investissements réalisés de sa propre initiative, de son rôle de holding public dans le cadre de la gestion centralisée des participations de l'Etat, de son rôle d'exécutante de mandats pour le compte de l'Etat et, enfin, de sa nouvelle mission de conseillère de l'Etat pour ses questions. Ces règlements seront de nature à guider les organes de gestion et de direction lors des investissements potentiels et des opérations financières en général. Un tel guide renforcera encore les processus décisionnels de la SFPI.

### 2. Plan de participation

Dans l'exécution du mandat légal que la SFPI a obtenu lors de la fusion, elle va procéder, maintenant que le cadre d'action est en grande partie réalisé, à une meilleure structuration de ses participations. Ceci devrait lui permettre d'assurer un meilleur suivi de ses filiales ainsi que de ses participations et, si nécessaire, de peaufiner les accords avec l'Etat dans le cadre de la gestion centralisée des participations de l'Etat.

### 3. Nouvelles opérations

Dans le cadre d'une décision de principe de la Société Fédérale d'Investissement, prise à l'initiative du gouvernement et datant de 2003, en vue d'une participation dans le secteur de l'industrie aérienne et aérospatiale, la SFPI procédera bientôt à une participation à la SA ASCO.

De plus, conformément au protocole conclu avec l'Etat et suite à l'augmentation du capital de la société réalisée à cet effet, on peut s'attendre à ce que les négociations menées actuellement par la SFPI avec son partenaire chinois, *China Investment Corporation*, aboutissent, d'ici la fin de l'année 2008, à la création du « Fonds Miroir ».

**PORTEFEUILLE**

SOCIETES	ACTIONNAIRES	%	NBRE ACTIONS		VALEUR EN NOS LIVRES EN €	Capitaux propres		Résultat net
				TOTAL		Clôturé au	En 000 €	En 000 €
CREDIBE	SFPI-FPIM	100,00	74.189		815.710	31/12/2007	59.735	3.054
				74.189				
PALAIS DES CONGRES	SFPI-FPIM	100,00	75.000		75.000.000	31/12/2007	19.599	-1.344
					-52.500.000			
				75.000	19.600.000			
ZEPHYR-FIN	SFPI-FPIM	100,00	1.414.736		157.541.096	31/12/2007	1.826	796
					-155.716.096			
				1.414.736	1.825.000			
CERTI-FED	SFPI-FPIM	99,86	724		72.400			
	ZEPHYR-FIN	0,14	1					
				725				
SBI	SFPI-FPIM	57,32	7.623		11.886.222	31/12/2007	32.768	553
	FORTIS BANQUE	19,511	2595					
	ING BELGIQUE	6,77	900					
	BANQUE NATIONALE	6,02	801					
	AUTRES	10,38	1.381					
				13.300				
IDOC	SFPI-FPIM	53,03	5.833		2.471.409	30/09/2007	2.989	-190
	AGFA GEVAERT	33,33	3.667		-1.032.964			
	SOFINIM	13,64	1.500		1.438.445			
				11.000				
PALAIS DES BEAUX ARTS	SFPI-FPIM	27,03	6.481		5.000.000	31/12/2007	17.998	-48
	ETAT	72,97	17.500					
				23.981				
LA POSTE	SFPI-FPIM	25,87	106.020		347.901.484	31/12/2007	987.255	107.785
	ETAT	24,13	98.900		-92.498.484			
	POST INVEST EUROP	50,00	204.918		255.403.000			
				409.838				
SOPIMA	SFPI-FPIM	25,09	425		70.688.869	30/06/2007	294.575	96.780
	ETAT BELGE	74,79	1.267					
	REGIE DES BATIMENTS	0,12	2					
				1.694				
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	SFPI	25,00	363.156	0	160.022.573			
	MACQUARIE	75,00	1.089.465					
				1.452.621				
ZILVER AVENUE	SFPI	25,00	166.668		333.336			
	ZILVER AVENUE HOLDING	67,45	449.690					
	AUTRES	7,55	50.310					
				666.668				
LOTERIE NATIONALE	SFPI-FPIM	21,28	16.760		98.000.000	31/12/2007	184.146	53.800
	ETAT	78,72	62.000					
				78.760				
SONACA	SFPI-FPIM	10,32	859.307		16.709.982	31/12/2007	95.376	863
	WESPAVIA	88,62	7.382.068		-7.436.982			
	FN INTERNATIONAL	0,14	11.415		9.273.000			
	TECHSPACE AERO	0,77	64.407					
	SABCA	0,15	12.682					
				8.329.879				
ARCELOR	SFPI	9,23	650.000		8.988.852	31/12/2007	97.041	174
	ARCELOR MITTAL	78,63	5.538.097					
	SNCI LUXEMBOURG	5,96	419.840					

N° 0253.445.063

	GRUPE BRUX.LAMBERT	2,84	200.000					
	AUTRES	3,34	234.903					
				7.042.840				
CHINA BELG. DIRECT EQUITY INVESTM.FUND(Chine)	SFPI	8,50			8.060.651	31/12/2007	93.146	2.180
	ETAT CHINE	8,50						
	FORTIS	10,00						
	HAITONG SECURITIES	10,00						
	AUTRES	63,00						
FEDIMMO	SFPI-FPIM	7,34	721.156		46.966.015	30/09/2007	642.360	9.870
	BEFIMMO	90,00	8.838.145					
	SOPIMA	2,65	260.860					
		99,99		9.820.161				
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	SFPI-FPIM	6,98	6.000		1.740.310	31/12/2007	19.752	-951
	EIKELENBERG	5,35	4.600					
	DE WILG	4,65	4.000					
	SRIB-GIMB	4,65	4.000					
	AUTRES	78,37	67.400		-278.310			
					86.000	1.462.000		
TECHSPACE AERO	SFPI-FPIM	1,63	124.008		4.753.383	31/12/2007	196.710	20.422
	SNECMA	51,00	3.883.590					
	REGION WALLONNE	28,37	2.160.457					
	PRATT & WITHNEY	19,00	1.446.827					
				7.614.882				
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	SFPI-FPIM	0,01	1		1.000	31/12/2007	4.618	68
	ETAT (SFPI)	99,97	7.193					
	FONDS DE PARTICIPATION	0,01	1					
				7.195				
FONDS STARTER	SFPI-FPIM	0,15	2		200	31/12/2007	128	3
	FONDS DE PARTICIPATION	99,85	1.298					
				1.300				
<b>TOTAL</b>				<b>704.590.656</b>				
<b>*ARCELOR</b>								
450.000 actions ordinaires	150.000 actions privilégiées ADV		50.000 actions privilégiées SDV				230.300 parts bénéficiaires	
<b>Pour compte de l'Etat</b>								
SOCIETES	ACTIONNAIRES	%	NBRE ACTIONS		VALORI SATION EN €	Clôture au	Capitaux propres En 000 €	Résultat net En 000 €
				TOTAL				
FEDESCO	SFPI-FPIM	100,00	6.500		6.500.000	31/12/2007	3.189	-252
					-2.500.000			
				6.500		4.000.000		
FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE	SFPI-FPIM	100,00	2.500		2.500.000	31/12/2007	2.640	135
				2.500				
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	SFPI-FPIM	99,97	7.193		7.193.000	31/12/2007	4.618	68
	SFPI (compte propre)	0,01	1					
	FONDS DE PARTICIPATION	0,01	1					
				7.195				

N° 0253.445.063

A.S.T.R.I.D	SFPI-FPIM	61,00	3.538		87.704.729	31/12/2007	120.899	-2.023
	HOLDING COMMUNAL	39,00	2.262					
				5.800				
BELFIN (en liquidation)	SFPI-FPIM	26,09	106.867		2.344.914	31/12/2007	796	8
	ETAT	36,63	150.000					
	AUTRES	37,28	152.667					
				409.534				
SPOT IMAGE (France)	SFPI-FPIM	0,55	778		36.566	31/12/2007	45.320	15.516
	C.N.E.S	41,03	57.831					
	ASTRIUM SAS	40,03	56.419					
	TELESPAZIO	7,67	10.810					
	AUTRES	10,71	15.093					
				140.931				
TOTAL					<b>103.779.209</b>			

Ci-après on résume les principaux risques auxquels la société est exposée sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

#### *Mission déléguées*

Toutes les opérations réalisées par la société en mission et pour le compte de l'État – c'est-à-dire les missions dites déléguées – sont comptabilisées hors bilan. La société ne court donc aucun risque pour ce genre d'opération étant donné que les conséquences financières incombent à l'État.

#### *Créance sur SN Airholding*

Le 8 février 2002, la SFI, le prédécesseur en droit de la SFPI, a conclu un contrat de prêt avec SN Airholding pour un montant de EUR 125 millions. Fin 2003, une réduction de valeur forfaitaire de l'ordre de 14,2 millions d'euros a été enregistrée. En janvier 2005, le contrat de prêt a été amendé, entre autres concernant la durée et le taux d'intérêt applicable. Ce taux n'est pris en compte que si certaines conditions relatives aux résultats de SN Airholding et au « redressement économique » de DAT, filiale de SN Airholding, sont réunies.

En ce qui concerne le risque de concentration, nous faisons remarquer que la SFPI a prêté un montant substantiel à une contrepartie.

Pour l'instant, conformément aux dispositions du contrat de prêt, aucun amortissement n'a encore été enregistré. Il est prévu qu'une première somme de EUR 62,5 millions devienne exigible au plus tard le 31 décembre 2015, tandis que le solde pourra être réclamé à compter du 31 décembre 2020 au plus tard. Ces délais peuvent être raccourcis si, avant ces dates, plus de 50 % des actions de SN Airholding étaient cédées en une seule fois à une autre partie ou si toutes les actions (ou le solde pour autant qu'au moins 50 % des actions aient déjà été cédées) étaient cédées en une seule fois, autrement dit dans le cas d'une reprise de SN Airholding.

Le Conseil d'administration ne dispose pour l'instant d'aucune information particulière concernant l'exigibilité du prêt aux dates prévues. Ainsi, au vu des derniers comptes annuels de SN Airholding, la société est bénéficiaire et affiche une solvabilité acceptable. Compte tenu du risque de concentration susmentionné et en l'absence d'autres éléments objectifs, le Conseil a décidé, pour l'établissement des comptes annuels, de ne pas réévaluer la créance dans la comptabilité de la SFPI et, par prudence, de conserver la réduction de valeur forfaitaire constituée par le passé.

#### *Placements d'argent*

En ce qui concerne les placements d'argent, on peut avancer que la société n'a conclu aucun instrument financier exposé à des risques d'intérêt particuliers. En outre, les contreparties de ce placement sont soit l'État, soit des organismes financiers de premier niveau.

La société n'a aucune dette financière.

### *Autres actifs*

Pour le reste, les risques se situent au niveau des participations. Il a été tenu compte de tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport pour l'établissement des éventuelles corrections de valeurs, lesquelles sont mentionnées dans le « Rapport financier » de la société.

### *Actions judiciaires à l'encontre de SAirgroup*

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a poursuivi les actions intentées contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe.

D'une part, la SFPI a poursuivi, avec Zephyr-Fin et l'Etat belge, l'action intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III (« SIF III »), en vue d'obtenir notamment la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes et l'extinction de la créance issue du prêt que SAirGroup a accordé à la SFI en 1995. Cette affaire est pendante devant la cour d'appel de Bruxelles. La SFPI espère que l'affaire puisse être rapidement plaidée.

D'autre part, la S.F.P.I. et Zephyr-Fin ont produit, dans le cadre de la liquidation de SAirGroup et SAirLines, des créances correspondant à ces demandes de dommages-intérêts mais les liquidateurs de SAirLines et de SAirGroup ne les ont pas admises. La S.F.P.I. et Zephyr-Fin ont dès lors intenté devant le tribunal de Zürich un recours en vue de faire admettre leurs créances, tout en demandant préalablement, dans le cas de SAirLines, la suspension de cette procédure de collocation jusqu'au prononcé de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le recours formé, par les liquidateurs de SAirLines, contre la décision faisant droit à la demande de suspension a été rejeté d'abord par la cour d'appel de Zürich, puis par la Cour de cassation à Zürich. Ces liquidateurs ont ensuite attaqué cette décision devant le Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse). Cette affaire est pendante devant le Tribunal fédéral. En ce qui concerne SAirGroup, une procédure similaire de collocation est suspendue dans l'attente de la décision dans l'affaire SAirLines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête pénale ouverte en Suisse, la S.F.P.I. a porté plainte contre les anciens administrateurs de SAirGroup et SAirLines et contre X, notamment du chef d'escroquerie et de faux renseignements. Dix-neuf anciens dirigeants ont été mis en accusation dans le cadre du premier volet de ce dossier pénal, relatif aux déclarations mensongères de certains dirigeants sur la situation financière de SAirGroup et SAirLines. Le Tribunal de Bülach les a tous acquittés. La SFPI, ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin, a interjeté appel contre cette décision mais à l'encontre de M. Corti seulement pour des raisons essentiellement liées, d'une part, à l'objet de ce premier volet et, d'autre part, aux frais de la procédure. La cour d'appel ne s'est pas encore prononcée. Par ailleurs, aucune décision n'est intervenue dans le cadre du second volet.

Tous les engagements de la SFPI envers SAirGroup ont été amortis entièrement lors des exercices précédents. Il faut encore noter que le prêt que la SFPI a engagé avec SIF III était une opération pour compte de l'Etat et que par conséquent ce prêt n'a eu aucun impact sur la situation financière de la SFPI.



**RAPPORT DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS**

---

1. Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé le 16 novembre 2006, deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la "Société fédérale de Participations et d'Investissement". L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport sur l'exercice de leur mandat durant l'année 2007 qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit de leur second rapport.

2. Durant la période couverte par ce rapport, la société a eu l'occasion d'examiner un certain nombre de projets d'investissements qui lui ont été soumis ou qu'elle a d'initiative suscités. Lors de leurs examens, la société a, à chaque fois, vérifié si l'investissement concerné rentrait dans le cadre de son objet social et tenait compte des objectifs et des secteurs d'actions qui sont les siens. A cet égard, la société intervient dans des secteurs considérés comme stratégiques d'un point de vue économique. Ont été retenus comme stratégiques les secteurs, du vieillissement de la population, de l'immobilier (rénovation des bâtiments publics) l'aviation et les investissements internationaux. A côté des secteurs économiques, les secteurs, dits transversaux (développement durable et innovation) ont également été retenus comme stratégiques.

Dans la gestion des dossiers impliquant une intervention de la société, les administrateurs indépendants ont pu constater que chaque projet a fait l'objet de plusieurs analyses et de discussions ouvertes. Les investisseurs sont venus présenter leurs projets et répondre aux questions qu'ils suscitaient. Il s'avère que les projets qui n'ont pu être retenus, soit ne répondaient pas complètement aux critères précités soit manquaient de spécificité en sorte qu'ils ne s'inscrivaient pas ou pas suffisamment dans les missions de la société. Certes, il y a lieu de pondérer les divers intérêts et paramètres en présence, lesquels ne sont pas toujours convergents, en sorte que la décision peut être parfois délicate.

3. Les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de la note stratégique qui avait été soumise au conseil des ministres et approuvée par lui. Par ailleurs elle a veillé à mettre en place un cadre d'investissement de nature à améliorer son efficacité lors de la prise de décisions liées à chacune de ses missions (investissement d'initiative, holding public et mission déléguée).

N° 0253.445.063

4. En conclusion, ils n'ont aucune observation critique quant à la manière dont la gestion de la société a été exercée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi de manière adaptée - conformément aux dispositions légales et statutaires – respectant les règles en matière de conflit d'intérêts lorsqu'elles existaient. Toutes les opérations et les décisions ont été prises et exécutées dans l'intérêt de la société, et de celui de son actionnaire, notamment dans l'exécution des missions que celui-ci a pu lui confier.

Bruxelles, le 3 juin 2008

Jeanine Windey, administrateur indépendant  
Koenraad Dom, administrateur indépendant

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration, d'une composition équilibrée, s'appuie sur trois comités. Il prête une attention toute particulière tant aux conflits d'intérêts qu'à la transparence des rémunérations. En outre, la Société fédérale de Participations et d'Investissement attache une grande importance à la relation qu'elle entretient avec son actionnaire.

## 1. Les actionnaires

Toutes les actions et les droits de vote sont aux mains de l'autorité fédérale.

L'État exerce à l'égard de la SFPI deux fonctions : l'une en tant qu'actionnaire et l'autre en tant que mandant d'opérations.

### 1.1. L'État en tant qu'actionnaire

Le conseil d'administration a approuvé la note d'orientation stratégique de la SFPI le 12 mars 2007. Les lignes de force stratégiques de la société ont ensuite été soumises au gouvernement qui en a pris acte en Conseil des ministres le 27 avril 2007.

Comme indiqué précédemment dans le chapitre «Aperçu résumé de l'exercice », le choix stratégique consistant à effectuer une gestion centralisée des participations de l'Etat a déjà été exercé partiellement par l'apport de certains avoirs auprès de la SFPI. Des cessions importantes sont modulées dans un protocole conclu avec l'État.

### 1.2. L'État en tant que mandant

La loi de 1962 dispose que la troisième mission principale de la SFPI consiste à se charger de l'exécution de la politique économique de l'État. Dans ce cas, la SFPI mène les opérations à la demande et pour le compte de l'État, soi-disant les missions déléguées. Les conditions d'interventions de ce genre par la SFPI sont coulées dans un accord pour chaque projet.

Les participations suivantes sont administrées par la SFPI en mission déléguée : ASTRID, Fedesco, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie, le Fonds de l'économie sociale et durable, Spot Image et Belfin. Au cours de l'exercice, aucune nouvelle mission n'a été confiée à la société.

## 2. Administration

### 2.1. Organisation

Le Conseil d'administration est composé de douze membres, parmi lesquels deux ont le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par

arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été désignés par l'Assemblée générale sur proposition d'un jury spécialement créé à cet effet.

Les membres du Conseil d'administration ont maximum trois mandats d'administrateur dans des sociétés commerciales. Au moins un tiers des membres possède tout au plus un mandat d'administrateur dans une société commerciale. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux mandats exercés dans des filiales et de façon plus générale dans le cadre des missions que la société confie à un administrateur. Le Conseil d'administration comprend un nombre égal de francophones et de néerlandophones.

Le président fait fonction de conseiller auprès de l'administrateur délégué et est chargé par le Conseil d'administration d'exécuter des missions particulières. Pour la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée – sauf délibération exceptionnelle du Conseil d'administration – par le président et l'administrateur délégué ou par l'un d'entre eux et un administrateur.

Il existe trois comités dont les membres sont issus du Conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de rémunération. Le comité d'audit et le comité de rémunération comportent tous deux un administrateur indépendant.

Les administrateurs indépendants publient une fois par an un rapport repris dans le rapport de gestion de la société.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du Conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et, le cas échéant, de l'organe chargé de la politique quotidienne. Il peut également demander communication de toute information utile.

## 2.2. Le Conseil d'administration

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du Conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le Conseil d'administration se compose comme suit :

Robert Tollet, président ; président du Conseil central de l'économie ;

Koenraad Van Loo, administrateur délégué ;

Olivier Henin, vice-président ; directeur du cabinet du vice-Premier Ministre et Ministre des Finances;

Jan Verschooten, vice-président ; commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan ;

Ilse Van de Mierop, administrateur ; avocate pour la société DLA Piper ;

Jean Courtin, administrateur ; administrateur de sociétés ;

Hans D'Hondt, administrateur ; directeur du cabinet du Premier Ministre ;

Philippe Lallemand, administrateur ; directeur de la société Ethias ;

Rudi Vander Vennet, administrateur ; professeur à l'université de Gand ;

Isabelle Vienne, administrateur ; senior audit manager pour Belgacom Group International Services ;

Jeanine Windey, administrateur indépendant ; avocate, associée d'Eubelius ;

Koenraad Dom, administrateur indépendant ; global risk manager à la société Nyrstar ;

### 2.3. Comités

Le comité stratégique est composé de quatre membres, à savoir le président et les deux vice-présidents du Conseil d'administration ainsi que l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent respectivement de trois et quatre membres dont au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Le comité de rémunération rédige chaque année un rapport relatif aux rémunérations, lequel est repris dans le rapport de gestion de la société.

Les règlements internes du comité stratégique et du comité d'audit ont été approuvés par le Conseil d'administration le 29 janvier 2008. Les règlements internes du Conseil d'administration et du comité de rémunération avaient déjà été approuvés au cours de l'exercice 2006.

Les membres suivants ont été désignés au sein des comités :

Comité stratégique     Robert Tollet, président  
                                 Olivier Henin  
                                 Koen Van Loo  
                                 Jan Verschooten

Comité d'audit             Koenraad Dom, président  
                                 Rudi Vander Vennet  
                                 Isabelle Vienne  
                                 En outre, Monsieur Jan Verschooten est invité, en sa qualité de  
                                 membre du comité stratégique, à prendre part aux réunions du  
                                 comité d'audit.

Comité de  
rémunérations             Jeanine Windey, présidente  
  
                                 Jean Courtin  
                                 Hans D'Hondt  
                                 Ilse Van de Mierop

Ci-dessous le nombre de réunions tenues par le Conseil d'administration et par chacun des comités :

Conseil	13
Comité stratégique	9
Comité d'audit	5
Comité de rémunérations	2

#### 2.4. Les rémunérations

Le président, les vice-présidents ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion. Chaque administrateur reçoit une rémunération de 11 155 euros par an.

La rémunération du président du Conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11 155 euros par an, contre 5 577,5 euros par an pour le vice-président. Le président perçoit en outre une rémunération de 219 000 euros par an.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290 000 euros par an depuis 2006, montant qui sera ensuite majoré à chaque fois le 1<sup>er</sup> novembre, de 25 000 euros pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont alignées chaque année sur le coût de la vie.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1 200 euros par réunion. Les membres du comité d'audit ainsi que du comité de rémunération reçoivent 400 euros par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 euros à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2007 : (en euros)

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe.
Conseil d'administration		
le président	220.637	22.310
l'administrateur délégué	296.497	11.155
les vice-présidents (ensemble)		33.465
les autres membres du Conseil (ensemble)		89.240
Comité stratégique		
le président		10.800
les membres (ensemble)		21.600
Comité d'audit		

le président	3.000
les membres (ensemble)	3.600
Comité de rémunération	
le président	1.200
les membres (ensemble)	2.400

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. La société participe aux frais pour un montant annuel de 44.799,46 euros pour l'assurance de l'administrateur délégué et 11.662,63 euros pour l'assurance du président.

Le Conseil d'administration a demandé au président du comité d'audit de suivre les négociations entre la SFPI et l'actionnaire privé de la Brussels Airport Company. Le Conseil lui a octroyé une indemnité exceptionnelle de 2 400 euros pour cette tâche.

## 2.5. Rapport du comité de rémunération (art.28 des statuts)

Pour rappel, conformément à l'article 3bis § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société Fédérale d'Investissement et la Société Fédérale de Participations, un comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant.

Le Comité de rémunération a choisi comme Président l'administrateur indépendant siégeant en son sein.

Au cours de l'année 2007, le Comité de rémunération s'est réuni aux fins d'établir les propositions de contrats à intervenir entre la société et l'administrateur délégué et le Président. Ces conventions ont été signées.

Il s'agit des seules dispositions qui ont requis, au cours de l'exercice écoulé l'intervention du Comité.

En conclusion, le Président, en sa qualité d'administrateur indépendant, confirme que chaque réunion du Comité a été l'occasion d'une discussion ouverte entre les membres qui s'est traduite dans les termes des projets de contrats élaborés.

Le Comité a en projet, pour l'exercice 2008, de procéder à une analyse comparée de la situation des administrateurs dans les diverses filiales de la SFPI afin de faire d'éventuelles propositions qui irait dans le sens d'un statut uniforme ou du moins analogue.

## 2.6. Règlement des conflits d'intérêt

Les règles légales de prévention de conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3 ter §2 de la Loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de cette disposition, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En effet, nonobstant les règles prévues pour le cumul des mandats, il peut arriver que certains administrateurs exercent des mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés. Chaque administrateur prend les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au Président du conseil d'administration et à l'administrateur-délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur-délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur-délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflit d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée.

Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable. Dans ce dernier cas, l'entièreté des passages relevant du procès-verbal du conseil d'administration devra en outre être reproduite dans le rapport de gestion.

Un membre a communiqué en conseil d'administration, qu'en tant qu'administrateur de The Brussels Airport Company il pourrait y avoir un risque de conflit potentiel d'intérêts lors du traitement du dossier au sein du conseil d'administration de la SFPI et c'est la raison pour laquelle il n'a pas participé aux délibérations et décisions y relatives.

## 2.7. Commissaire de la société

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 6 juin 2007, le mandat du collège des commissaires a pris fin. Par décision de cette Assemblée et sur proposition du Conseil d'administration, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises a été désignée commissaire de la société. Son représentant est M. Anton Nuttens.



N° 0253.445.063

L'indemnité du nouveau commissaire s'élève à EUR 12.100 (TVAC), indexés chaque année.

Au cours de l'exécution de leur mandat de l'exercice écoulé, le collège des commissaires, en fonction jusqu'au 6 juin 2007, et le nouveau commissaire ont fourni un certain nombre de services à la société en dehors de leur mandat de commissaire, et ce pour un montant de EUR 103 502 au total. Ces services avaient trait aux missions légales suite aux diverses augmentations de capital que l'État avait souscrites par la voie d'apports en nature.

**COMPTES ANNUELS STATUTAIRES**

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société et la portée de la déclaration du commissaire. Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique

**BILAN APRES REPARTITION (en 000 €).**

	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>		
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>	<b><u>900.609</u></b>	<b><u>426.512</u></b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20</b>	<b>11</b>
Mobilier et matériel roulant	20	11
<b>Immobilisations financières</b>	<b>900.589</b>	<b>426.501</b>
Entreprises liées	<b>35.638</b>	<b>36.113</b>
Participations	35.638	36.113
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	<b>794.689</b>	<b>381.934</b>
Participations	598.721	351.934
Créances	195.968	30.000
Autres immobilisations financières	<b>70.262</b>	<b>8.454</b>
Actions et parts	70.232	8.416
Créances et cautionnements en numéraire	30	38
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>	<b><u>665.150</u></b>	<b><u>453.050</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>113.320</b>	<b>112.695</b>
Autres créances	113.320	112.695
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>7.296</b>	<b>7.743</b>
Créances commerciales	36	
Autres créances	7.260	7.743
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>541.025</b>	<b>325.222</b>
Autres placements	541.025	325.222
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>560</b>	<b>5.901</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2.949</b>	<b>1.489</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1.565.759</b>	<b>879.562</b>

	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>1.531.205</u></b>	<b><u>847.825</u></b>
<b>Capital</b>	<b>1.434.612</b>	<b>817.525</b>
Capital souscrit	1.434.612	817.525
<b>Primes d'émission</b>	<b>28.894</b>	<b>28.893</b>
<b>Réserves</b>	<b>92.980</b>	<b>92.980</b>
Réserves légale	92.980	92.980
<b>Bénéfice (Perte) reporté</b>	<b>-25.281</b>	<b>-91.573</b>
<b><u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u></b>		<b><u>281</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>281</b>
Autres risques et charges		281
<b><u>DETTES</u></b>	<b><u>34.554</u></b>	<b><u>31.456</u></b>
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>34.326</b>	<b>31.427</b>
Dettes commerciales	<b>186</b>	<b>4.259</b>
Fournisseurs	186	4.259
Dettes fiscales, salariales et sociales	<b>57</b>	<b>203</b>
Impôts		103
Rémunérations	57	100
Autres dettes	<b>34.083</b>	<b>26.965</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>228</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1.565.759</b>	<b>879.562</b>

Exercice      Exercice précédent

<b>COMPTES DE RESULTATS - Charges</b>		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>3.273</b>	<b>6.744</b>
Services et biens divers	2.737	4.260
Rémunérations, charges sociales et pensions	739	2.414
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles	12	9
Provisions pour risques et charges	-281	
Autres charges d'exploitation	66	61
<b>Charges financières</b>	<b>1.123</b>	<b>9</b>
Charges de dettes	1.120	7
Autres charges financières	3	2
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1.343</b>	<b>8.450</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	1.343	8.449
Autres charges exceptionnelles		1
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>66.292</b>	<b>87.606</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72.031</b>	<b>102.809</b>
<b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	<b>66.292</b>	<b>87.606</b>

	Exercice	Exercice précédent
<b>COMPTE DE RESULTATS - Produits</b>		
<b>Ventes et prestations</b>	<b>114</b>	<b>171</b>
Autres produits d'exploitation	114	171
<b>Produits financiers</b>	<b>42.084</b>	<b>18.167</b>
Produits des immobilisations financières	18.228	6.971
Produits des actifs circulants	23.856	11.196
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>29.833</b>	<b>84.449</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	16.537	84.449
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	13.296	
<b>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</b>		<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72.031</b>	<b>102.809</b>

	Exercice	Exercice précédent
<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>-25.281</b>	<b>-91.573</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	66.292	87.606
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent	-91.573	-179.179
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>-25.281</b>	<b>-91.573</b>

Déclaration du commissaire :

Le commissaire a établi le 28 mai 2008 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société et la portée de la déclaration du commissaire. Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique”

	Codes	Exercice (000) €	Exercice précédent (000) €
<b>BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION en € 000</b>			
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
	20/28	<b>908.305</b>	<b>438.245</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	20		
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	21	<b>4</b>	
<b>III. Ecart de consolidation positifs</b>	9920		<b>17.553</b>
<b>IV. Immobilisations corporelles</b>	22/27	<b>3.564</b>	<b>1.024</b>
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	15	19
C. Mobilier et matériel roulant	24	77	64
D. Location-financement	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	3.472	941
<b>V. Immobilisations financières</b>		<b>904.737</b>	<b>419.668</b>
A. Entreprises mises en équivalence	9921	424.911	322.600
1. Participations	99211	394.911	292.600
2. Créances	99212	30.000	30.000
B. Autres entreprises	284/8	479.826	97.068
1. Participations, actions et parts	284	309.806	91.143
2. Créances	285/8	170.020	5.925
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
	29/58	<b>709.304</b>	<b>497.772</b>
<b>VI. Créances à plus d'un an</b>	29	<b>113.361</b>	<b>112.740</b>
A. Créances commerciales	290		45
B. Autres créances	291	113.361	112.695
<b>VII. Stocks et commandes en cours</b>	3		
<b>VIII. Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>13.289</b>	<b>12.183</b>
A. Créances commerciales	40	1.642	1.764
B. Autres créances	41	11.647	10.419

<b>IX. Placements de trésorerie</b>	50/53	<b>562.975</b>	<b>344.253</b>
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	562.975	344.253
<b>X. Valeurs disponibles</b>	54/58	<b>15.396</b>	<b>25.958</b>
<b>XI. Comptes de régularisation</b>	490/1	<b>4.283</b>	<b>2.638</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	20/58	<b>1.617.609</b>	<b>936.017</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	10/15	<b>1.562.984</b>	<b>883.973</b>
<b>I. Capital</b>	10	<b>1.434.612</b>	<b>817.525</b>
A. Capital souscrit	100	1.434.612	817.525
B. Capital non appelé (-)	101		
<b>II. Primes d'émission</b>	11	<b>28.893</b>	<b>28.894</b>
<b>III. Plus-value de réévaluation</b>	12	<b>58.920</b>	<b>61.829</b>
<b>IV. Réserves consolidées</b>	9910	<b>29.061</b>	<b>-32.316</b>
<b>V. Ecart de consolidation négatifs</b>	9911	<b>11.498</b>	<b>8.041</b>
<b>VI. Ecart de conversion</b>	9912		
<b>VII. Subsidés en capital</b>	15		
<b>INTERETS DE TIERS</b>			
<b>VIII. Intérêts de tiers</b>	9913	<b>15.391</b>	<b>15.244</b>
<b>PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES</b>			
	16	<b>196</b>	<b>483</b>
<b>IX. A. Provisions pour risques et charges</b>	160/5	<b>196</b>	<b>483</b>
1. Pensions et obligations similaires	160	11	17
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges	163/5	185	466
<b>B. Impôts différés et latences fiscales</b>	168		
<b>DETTES</b>			
	17/49	<b>39.038</b>	<b>36.317</b>
<b>X. Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>1.590</b>	<b>2.056</b>
A. Dettes financières	170/4	<b>1.588</b>	<b>2.054</b>
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement	172		
4. Etablissements de crédit	173	1.433	1.765
5. Autres emprunts	174	155	289

B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	2	2
<b>XI. Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>36.678</b>	<b>33.767</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	332	412
B. Dettes financières	43	905	932
1. Etablissements de crédits	430/8	905	932
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.086	4.989
1. Fournisseurs	440/4	1.086	4.989
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	271	467
1. Impôts	450/3	44	159
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	227	308
F. Autres dettes	47/48	34.084	26.967
<b>XII. Comptes de régularisation</b>	<b>494/3</b>	<b>770</b>	<b>494</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>1.617.609</b>	<b>936.017</b>



	Codes	Exercice (000) €	Exercice précédent (000) €
<b>COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE</b>			
<b>I. Ventes et prestations</b>	70/74	<b>745</b>	<b>2.216</b>
A. Chiffre d'affaires	70		914
B. Variation des en-cours, produits finis,...	71		-4
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	745	1.306
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	60/64	<b>-24.751</b>	<b>-29.147</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60		352
1. Achats	600/8		137
2. Variation des stocks	609		215
B. Services et biens divers	61	5.032	6.568
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.219	4.266
D. Amortissements et réductions de valeur	630	48	72
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-6	
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-286	179
G. Autres charges d'exploitation	640/8	192	157
H. Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
I. Amortissements sur écarts de consolidation	9960	17.552	17.553
<b>III. Bénéfice d'exploitation</b>	70/64		
<b>Perte d'exploitation</b>	64/70	<b>-24.006</b>	<b>-26.931</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	75	<b>29.397</b>	<b>16.326</b>
A. Produits des immobilisations financières	750	3.989	4.019
B. Produits des actifs circulants	751	25.340	12.201
C. Autres produits financiers	752/9	68	106
<b>V. Charges financières</b>	65	<b>-1.524</b>	<b>-269</b>
A. Charges des dettes	650	1.316	257
B. Amortissements sur écarts de consolidation	9961		
C. Réductions de valeur	651	200	
D. Autres charges financières	652/9	8	12
<b>VI. Bénéfice courant avant impôts</b>	70/65	<b>3.867</b>	
<b>Perte courante avant impôts</b>	65/70		<b>-10.874</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	76	<b>14.560</b>	<b>786</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		

B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
C. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.168	
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
E. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	763	13.392	510
F. Autres produits exceptionnels	764/9		276
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>-457</b>	<b>-60.287</b>
A. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		85
B. Amortissements sur écarts de consolidation	9962		
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	126	7.828
D. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
E. Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	663	5	
F. Autres charges exceptionnelles	664/8	326	52.374
G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669		
H. Prise en résultats d'écarts de consolidation positifs	9963		
<b>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>70/66</b>	<b>17.970</b>	
<b>Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>66/70</b>		<b>-70.375</b>
<b>X. A. Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b>	<b>780</b>		
<b>B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b>	<b>680</b>		
<b>XI. Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>-8</b>	<b>13</b>
A. Impôts	670/3	-8	-9
B. Régularisations d'impôts et reprise de provision	77		22
<b>XII. Bénéfice de l'exercice</b>	<b>70/67</b>	<b>17.962</b>	
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>67/70</b>		<b>-70.362</b>
<b>XIII. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>	<b>9975</b>	<b>43.561</b>	<b>34.633</b>
A. Résultats en bénéfice	99751	43.561	34.653
B. Résultats en perte	99752		-20
<b>XIV. Bénéfice consolidé</b>	<b>9976</b>	<b>61.523</b>	
<b>Perte consolidée</b>	<b>9966</b>		<b>-35.729</b>
A. Part des tiers	99761	147	274
B. Part du groupe	99762	61.376	-36.003

Déclaration du commissaire :

Le commissaire a établi le 28 mai 2008 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés .

COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007.

**GROUPE SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT.**

Note préliminaire

Au cours de l'exercice sous revue, la SFPI a acquis les participations suivantes :

			<u>Total détenu</u>
<b>Certi-Fed</b>	724 actions ordinaires		99,86%
<b>Sopima</b>	395 actions ordinaires s'ajoutant aux 30 actions ordinaires déjà détenues	23,32 % 1,77 %	25 ,09%
<b>Brussels Airport Holding</b>	363.156 actions ordinaires		25,00%
<b>Zilver Avenue</b>	166.668 actions ordinaires		25,00%
<b>Arcelor</b>	650.000 actions		9,23%
<b>CBDEIF China Fund</b>			8,50%
<b>Fedimmo</b>	721.133 actions ordinaires s'ajoutant aux 23 actions ordinaires déjà détenues		7,34%

1. Organigramme des participations de la SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2007 les participations suivantes :

<u>SOCIETES</u>	<u>%</u>
CREDIBE	100,00
PALAIS DES CONGRES	100,00
ZEPHYR-FIN	100 ,00
CERTI-FED	99,86
SBI	57,32
IDOC	53,03
PALAIS DES BEAUX-ARTS	27,03
LA POSTE	25,87
SOPIMA	25,09
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00
ZILVER AVENUE	25,00
LOTERIE NATIONALE	21,28
SONACA	10,32
ARCELOR	9,23
CBDEIF	8,50
FEDIMMO	7,34
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98
TECHSPACE AERO	1,63
FONDS STARTER	0,16
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01

## 2. Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2007

- Intégration globale de
  - Palais des Congrès
  - SBI
  - IDOC
  
- Mise en équivalence de
  - Palais des Beaux-Arts
  - La Poste
  - SOPIMA
  - La Loterie Nationale

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation.

Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus value de réévaluation a été actée sur Credibe dans les comptes consolidés en 2006. Elle se chiffre à € 58,9 millions pour cette année.

Les autres participations où la SFPI ne détient qu'un faible pourcentage ne sont pas reprises.

## 3. Evolution du périmètre

- Il convient de noter la consolidation par mise en équivalence d'une nouvelle société : SOPIMA

Les sociétés Certi-Fed et Brussels Airport Holding effectuent leur première clôture au 31 décembre 2008 et Zilver Avenue au 30 juin 2008, et ne sont pas reprises dans cette consolidation.

De plus Certi-Fed a été constituée en juin 2007 au capital de € 72.500, détenu à concurrence de 99,86% par la SFPI et 0,14% par Zephyr-Fin et ne sera pas reprise en consolidation, conformément à l'article 107-1° de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 (importance négligeable).

#### 4. Commentaires des comptes consolidés

- Evolutions bilantaires

Augmentation du total bilantaire de € 681,6 Mio's qui passe de €936,0 Mio's à € 1.617,6 Mio's.

Les principales évolutions sont les suivantes :

##### A l'actif

- diminution des écarts de consolidation positifs de € 17,6 Mio's due aux amortissements pratiqués sur les « goodwill » comptabilisés sur les participations de La Poste et la Loterie Nationale.
- Augmentation des immobilisations financières de € 485,1 Mio's.
- Augmentation des placements de trésorerie de € 218,7 Mio's.
- Diminution des valeurs disponibles de € 10,6 Mio's.

##### Au passif

- Augmentation de capital de € 617,1 Mio's résultant des augmentations de capital de la SFPI, suite aux divers apports de l'Etat
- Diminution de € 2,9 Mio's de la plus value de réévaluation comptabilisée sur la participation détenue dans Credibe qui passe de € 61,8 Mio's à 58,9 Mio's
- Augmentation des réserves consolidées de € 61,4 Mio's, dont le détail est repris ci-après
- Augmentation des écarts de consolidation négatifs de € 3,5 Mio's due à l'entrée de SOPIMA dans le périmètre de consolidation
- Augmentation des dettes court terme de € 2,9 Mio's

- Les réserves consolidées d'un montant de € 29.061(000) se répartissent comme suit :  
(en milliers €)

SFPI	<i>Réserve légale</i>			92.980	
	Résultat reporté		- 91.573		
	Bénéfice exercice 2006		66.292		
	Retraitement réduction de valeur		96.431		
	Bénéfice			71.150	
	<i>Réserves consolidées</i>				164.130
Palais des Congrès	Fonds propres		19.599		
	Pourcentage détenu		100%		
	Quote part SFPI consolidation		19.599		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-22.500		
	<i>Réserves consolidées</i>				-2.901
SBI	Fonds propres		32.768		
	Pourcentage détenu		57,32%		
	Quote part SFPI consolidation		18.781		
	Contrepartie badwill		-7.095		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-11.886		
	<i>Réserves consolidées</i>				-200

<b>IDOC</b>	Fonds propres		2.989		
	Pourcentage détenu		53,03%		
	Quote part SFPI consolidation		1.585		
	Contrepartie badwill		-206		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-2.471		
	<i>Réserves consolidées</i>				-1.092
<b>La Poste</b>	Fonds propres		1.054.406		
	Pourcentage détenu		25,87%		
	Quote part SFPI consolidation		272.763		
	Contrepartie goodwill		0		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-347.901		
	<i>Réserves consolidées</i>				-75.138



<b>Palais des Beaux-Arts</b>	Fonds propres		17.998		
	Pourcentage détenu		27,03%		
	Quote part SFPI consolidation		4.864		
	Contrepartie badwill		-740		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-5.000		
	<i>Réserves consolidées</i>				-876
<b>Loterie Nationale</b>	Fonds propres		203.836		
	Pourcentage détenu		21,28%		
	Quote part SFPI consolidation		43.376		
	Contrepartie goodwill		0		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-98.000		
	<i>Réserves consolidées</i>				-54.624
<b>Sopima</b>	Fonds propres		294.575		
	Pourcentage détenu		25.09%		
	Quote part SFPI consolidation		73.909		
	Contrepartie Badwill (3.458 x 100%)		-3.458		
	Elimination valeur participations dans SFPI		-70.689		
	<i>Réserves consolidées</i>				-238

N° 0253.445.063

- Les intérêts de tiers d'un montant de € 15.391(000) proviennent des intérêts de tiers dégagés sur les filiales SBI et IDOC.

	SBI	IDOC
Fonds propres	32.768(000)	2.989 (000)
Pourcentage détenu par des tiers	42,68%	46,97%
Intérêts des tiers	13.987 (000)	1.404 (000)

- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 se clôturent par un bénéfice, part du groupe de € 61.377(000) se répartissant comme suit :

<b>SFPI</b>			
Bénéfice SFPI - exercice 2007	66.292		
Elimination réductions de valeur actées	1.343		
Elimination des reprises de réductions de valeur	-15.742		
Elimination des dividendes	-15.397		
Bénéfice consolidé			<b>36.496</b>
<b>Palais des Congrès</b>			
Perte 2007	-1.344		
Pourcentage détenu	100%		
Perte consolidée			<b>-1.344</b>
<b>SBI</b>			
Bénéfice 2007	553		
Pourcentage détenu	57,32%		
Bénéfice consolidé			<b>317</b>
<b>IDOC</b>			
Bénéfice exercice 2007	-190		
Pourcentage détenu	53,03%		
Perte consolidée			<b>-101</b>
<b>LA POSTE</b>			
Bénéfice 2007	128.032		
Pourcentage détenu	25,87 %		
Quote-part consolidation		33.122	
Amortissement goodwill (3.497 x 20%)		-700	
Distribution 2006 autres allocataires		- 1.155	
Bénéfice consolidé			<b>31.267</b>
<b>PALAIS DES BEAUX-ARTS</b>			
Perte 2007	-48		
Pourcentage détenu	27,03 %		
Perte consolidée			<b>-13</b>
<b>LOTERIE NATIONALE</b>			
Bénéfice 2007	54.550		
Pourcentage détenu	21,28 %		
Quote-part consolidation		11.608	
Amortissement goodwill (84.266 x 20%)		-16.853	
Perte consolidée			<b>-5.245</b>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE FEDERALE  
DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT SA SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.565.759.263 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 66.291713.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Mentions complémentaires**

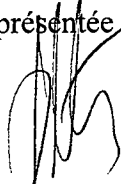
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 28 mai 2008

Mazars Bedrijfsrevisoren – Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par



Anton Nuttens  
Associé